



BAREME D'HONORAIRES

| AGIR POUR LE LOGEMENT |

TRANSACTION

Honoraires sur transaction (TTC)

- Jusqu'à 25 000 € : forfait 2 500 €
- 25 000 € à 35 000 € : 10 %
- 35 000 € à 50 000 € : 9 % avec un minimum de 3 500 €
- 50 000 € à 100 000 € : 8 % avec un minimum de 4 500 €
- + 100 000 € : 7 % avec un minimum de 8 000 €
- + 150 000 € : 6 % avec minimum de 10 000 €
- + 200 000 € : 5 % avec un minimum de 12 000 €

HONORAIRES POUR RECHERCHE DE LOCAUX COMMERCIAUX

15 % HT du loyer annuel (à la charge du locataire)

VENTE DE MURS COMMERCIAUX – DROIT AU BAIL – PAS DE PORTE ET FONDS DE COMMERCE

15 % HT du prix de vente (à la charge du locataire)

LOCATION

« Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art.5).modifié loi ALUR au 15/09/2014

	A LA CHARGE DE		
Entremise et négociation	Bailleur : 50 € ttc		
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	Bailleur : 60 % du loyer TTC Locataire : 60 % du loyer TTC dans la limite de 8 € /m ² habitable		
Etat des lieux location vide ou meublée		Appartements	Maison
	Locataire	120 € TTC	150 € TTC
	Bailleur	120 € TTC	150 € TTC
	Limite de 3€/m ² habitable		
Bail commercial (honoraires de location et rédaction du bail)	Locataire : 10 % HT du loyer annuel		

GESTION

7 % HT (sur les sommes encaissées)+ TVA en vigueur